

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-830

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« comme il est dit »

le mot :

« conformément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.